Délégations consenties au Conseil d'administration

Objet - Durée	Plafond	Utilisatio n en 2020
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (EGM 06/24/2020 - Résolution n°11) Validité: 26 mois à compter du 24/06/2020	4 000 000 € (correspondant au plafond global du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) 500 000 000 € (correspondant au plafond global du montant nominal maximum des titres de créance) étant précisé que les plafonds d'augmentation de capital de la société, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, stipulés aux termes des douzième (12e) à dix-septième (17e) résolutions soumises à l'approbation de la présente Assemblée générale s'imputeront sur ce plafond global	Néant
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (EGM 06/24/2020 - Résolution n°12)	S'impute sur le plafond global de 4 000 000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 500 000 000 € (titres de créance)	Néant
Validité: 26 mois à compter du 24/06/2020 Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) 06/24/2020 - Résolution n° 13)	S'impute sur le plafond global de 4 000 000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 500 000 000 € (titres de créance)	Néant
Validité: 26 mois à compter du 24/06/2020 Augmentation du nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (EGM 06/24/2020 - Résolution n° 14)	Dans la limite de 15% de l'emission intiale, réalisées en application des onzième (11e) à treizième (13e) résolutions de la présente assemblée générale,	Néant
Validité : 26 mois à compter du 24/06/2020		
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.(EGM 06/24/2020 - Résolution n° 15)	La limite est déduite sur la limite globale de 10% du capital social de la société au moment de l'augmentation de capital (augmentation du capital social) et sur la limite globale de 500.000.000 € (titres de créance).	Néant
Validité: 26 mois à compter du 24/06/2020 Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise	4 000 000 € (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) ; il s'agit d'un plafond autonome	Néant

Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée aux adhérents de plans d'épargne. (EGM 06/24/2020 - Resolution n° 17)	4 000 000 € (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) ; il s'agit d'un plafond autonome	Néant
Validité : 26 mois à compter du 24/06/2020		
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social social par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (EGM 06/24/2020 - Résolution n°18)	Dans la limite de 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre (24) mois	Néant
Validité : 18 mois à compter du 24/06/2020.		
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou nouvelles, au profit des salariés et mandataires sociaux, dans la limite de 10% du capital (EGM 06/24/2020 - Résolution N°19)	Dans la limite de 10 % du capital social de la Société calculé à la date d'attribution	Néant
Validité: 38 mois à compter du 24/06/2020.		